L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 20 FEVRIER 1874. 27me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 20 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Férset & Co., dans la salle des dames de l'Hôtel St. Louis—meubles de salon, chambres à coucher, etc., etc.

Par G. Léamont, au No 29 de la rue de Chartres.—Habillements de printemps, articles de toilette, chapeaux, chaussures, &c.

Par M. W. Newman, au No 16 de la rue de Chartres—Boîtes, souliers et brodequins.

Par Hofman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—lingerie, "notions" et articles de fantaisie.

SPECTACLES.

Vendredi 20 février 1874.

ACADÉMIE.—La Somnambula et Kenilworth.

VARIÉTÉS.—Othello.

SALLE ODD FELLOWS.—Les Frères Davenport.

Une politique financière de casse-cou.

Si nous eussions eu affaire à une Législature démocratique et digne de ce nom, notre langage à propos des mesures commandées par les circonstances eut été plus énergique et eut obtenu, sans doute plus de succès. Une assemblée, ayant une majorité anti-radicale bien caractérisée, n'eut pu nous refuser quantité de réformes sans lesquelles il nous paraît difficile que l'Etat puisse se relever de ses ruines. Notre arbre généalogique n'était pas déjà des plus purs même avant la guerre, et depuis la guerre il a poussé quantité de mauvaises racines et quantité aussi de mauvaises branches. En sorte qu'aujourd'hui le nettoyage est devenu une œuvre d'Hercule, surtout pour une assemblée quelle qu'elle soit. Une assemblée, en effet, a trop de membres et de ramifications. Ce qu'un membre demande pour répondre aux besoins de ses constituants, l'autre le refuse dans l'intérêt des siens; ce qui convient au premier froisse le second, et dans cet antagonisme perpétuel, qui éclate à chaque projet de loi, à chaque résolution, à chaque motion même, l'intérêt général s'efface sous des compromis qui ne font le bien de personne. C'est pour cela qu'on a dit si souvent, et avec raison, que les assemblées étaient plus propres à maintenir l'état des choses qu'à le changer ou à le révolutionner, et malheureusement ce sont les abus qu'elles conservent le mieux pour ne pas heurter les ambitions ou les désirs de ceux qui prétendent avoir contribué le plus au succès électoral dont ces assemblées sont le résultat.

En ce moment nous avons à discuter maintes questions avec une Législature aux trois quarts composée d'hommes non directement intéressés à la chose publique et qui ne représentent la population que dans ses éléments les plus infimes et les moins féconds. Nous y trouvons fort peu de propriétaires, fort peu de commerçants, fort peu de planteurs, fort peu d'industriels et même fort peu de capitalistes; mais nous y comptons un grand nombre de gens n'ayant rien qui les lie directement à l'avenir de l'Etat ou de la ville, nombre de gens vivant au jour le jour du produit d'une politique vénale et attendant le mot d'ordre de quelques hommes pervers dont ils ne se permettent pas même de scruter les intentions ou les vues secrètes. Comment le bien peut-il sortir de là? Et néanmoins c'est avec une Assemblée pareille qu'il nous faut compter, c'est une Assemblée pareille qu'il nous faut instruire, et c'est d'elle que nous devons tacher d'obtenir les améliorations qui pressent le plus.

Notre tâche est donc difficile, d'autant plus que les assemblées fontsouvent le bien et le mal tout à la fois, et que ce qu'elles accordent d'un côté, elles le retirent de l'autre, à cet égard nous ajouterons que nos autorités de ville, formant conseil municipal, ne se conduisent guères mieux que la Législature elle-même. Ainsi pour en donner un exemple, nous citerons une ordonnance passée, nous assure-t-on, car le temps nous manque pour en vérifier la date, le 30 ou le 31 décembre, d'après laquelle certaines obligations de ville seront reçues pour le payement des licences.

Certes, nous n'envierons pas aux payeurs de licences la faveur qui leur est faite et qu'ils apprécieront parce qu'elle est vraiment appréciable. En effet pour eux la taxe, par le moyen adopté, se trouve réduite de moitié. Ainsi, au lieu de $500,000, ils ne payeront que $250,000. Mais le public demande pourquoi cette ordonnance est venue si tard, et la veille même du jour où les licences sont payables? Nous ne dirons pas, quant à nous, que les membres du Conseil ont pu spéculer sur ces tristes valeurs; ces membres sont, sans aucun doute, d'honnêtes gens, mais nous dirons que cette affaire ne bénéficiera qu'aux courtiers. Les courtiers leurs mains que se trouvent toujours, à un moment donné, les obligations ou les certificats de dettes de la ville, et, comme la ville, représentée par ses administrateurs, annonce qu'elle en recevra pour $500,000, il est clair que ces obligations ou titres de dettes criardes ont dû remonter de toute cette différence. Les payeurs de licence n'auront donc pas, il s'en faut de beaucoup, tout l'avantage de la mesure et la ville y perdra la moitié de ses recouvrements. Il nous semble que c'est là un pitoyable moyen de restaurer les finances municipales.

Les propriétaires demanderont aussi pourquoi les faveurs et les exceptions sont toujours pour certains contribuables et pourquoi les contribuables fonciers ne sont jamais appelés à y participer. Cela est étrange, en vérité, et l'injustice criante. Il faut que les propriétaires payent pour les capitalistes spéculateurs, pour les agioteurs, pour les dilapidateurs des fonds municipaux, et il faut maintenant qu'ils payent pour les industriels de toute classe et pour toutes les professions soumises à la taxe de licence. Et pourquoi, une fois enfin, tout de monde de privilégiés ne payerait-il pas pour les propriétaires? Il serait bien temps que ces derniers cessassent d'être les victimes de pareils errements qui ne sont que l'application de l'arbitraire dans tout ce qu'il a de plus hideux et de plus repoussant, car il nuit aux intérêts les plus respectables et les plus légitimes de la communauté. Cet arbitraire est celui du gouvernement radical qui nous opprime, contre lequel nous avons eu tant de meetings d'indignation, et nous ne voyons aucune différence entre cet arbitraire là et celui de notre administration actuelle. Les membres du Conseil ne peuvent pas dire que l'Exécutif le leur impose. L'Exécutif, au contraire, recommande en ce moment à la Législature les réformes proposées par le Conseil de ville, et ce Conseil est parfaitement libre de prendre toutes les initiatives qu'il jugera convenables dans l'intérêt des habitants. Il n'a donc pas d'excuse.

D'autre part, nous voyons qu'on a présenté à la Législature deux ou trois propositions ayant toutes pour but de hâter le payement des taxes arriérées de ville par l'acceptation comme argent de tous les titres, plus ou moins légaux, qui forment ce qu'on appelle la dette flottante. Ainsi les 4 millions qui sont dûs ne rapporteraient plus que des valeurs discrédités, qui se vendent et se revendent depuis longtemps à des rabais toujours plus grands, et que les courtiers de change ont achetées pour peu de chose. Par ces propositions, dont certainement une au moins a la chance d'être adoptée, la ville perdra deux millions 500,000 piastres, car si elle recevait en payement de ces taxes arriérées un équivalent en monnaie courante, elle pourrait acheter ces obligations au rabais comme les courtiers et économiser les deux millions et demi au lieu de les perdre. En d'autres termes, elle aurait pour $1,500,000, ce qui vaut et ce qui lui coûtera quatre millions.

Et le Conseil de ville ne proteste pas contre de pareilles propositions si étranges, et il ne fait devant des bills les plus ruineux et les plus iniques qu'on ait jamais imaginés, et en même temps les plus inconstitutionnels! Un article de la constitution, qu'on n'a pas encore osé biffer, porte que toutes les taxes seront égales et uniformes, ce qui veut dire également et uniformément levées et payées. Or, auront-elles ce caractère quand les uns les auront payées intégralement avec la monnaie courante et les autres avec des chiffons de papier perdant 60 pour 0/0? Y aura-t-il en réalité en cela, l'égalité des charges prescrite par la constitution?

Les conséquences de ces bills, s'ils deviennent lois, seront désastreuses, et il est à craindre que les recettes de cette année n'en soient terriblement écourtées. Les contribuables diront naturellement que ce sont les plus empressés d'entre eux à répondre à l'appel du Trésorier, qui souffrent le plus des énormités fiscales de l'époque; ils diront que tout le fardeau des taxes pèse sur eux et qu'il y a toujours des faveurs exceptionnelles pour les retardataires; que pour ces retardataires, la taxe n'est vraiment que de moitié, quand tant d'autres la payent tout entière. Alors les contribuables ne payeront plus que sur saisie et que fera le Trésor en attendant? Où trouvera-t-il de l'argent pour faire face aux nécessités municipales de tous les jours, de toutes les semaines, de tous les mois? Notons bien que d'après le relevé inscrit dans le mémoire du Conseil à la Législature, il a été constaté que ce sont les plus fortes cotes qui sont en arrière. Les petits payent, les gros ne payent pas. Les lois d'exception de ce genre ne favorisent donc que les riches au détriment des pauvres. Est-ce moral? Est-ce juste? Est-ce juste surtout envers ceux qui, ayant toujours bien payé, n'ont jamais reçu la moindre compensation pour leurs sacrifices constants?

Faudrait-il s'étonner que ce bon peuple à son tour, ne voulût plus payer et ne payât rien? Nous n'avons pas besoin de l'engager à la résistance; le bon peuple, le pauvre payant, comprend qu'il est victime et il ne veut plus l'être. Il y a eu l'année dernière, 12,000 ou 15,000 contribuables délinquants, il y en aura cette année 18,000; il y a eu l'année dernière un arriéré de $1,600,000, il y en aura un cette année de $1,800,000 ou de deux millions. Alors, la banqueroute sera forcée; alors, il faudra que les agioteurs, que vous protégez, avec une affection si marquée, sautent comme les honnêtes contribuables, et pour sauter les derniers, ils n'en sauteront que mieux. Est-ce cela ce que vous voulez? Eh bien, votre politique de ménagements envers des intérêts qui n'en méritent pas cet sûre d'amener ce résultat. Nous vous le prédisons.

BUREAU DE SANTÉ.—Nous avons reçu, hier, le rapport adressé par le Bureau de Santé à l'Assemblée Générale de la Louisiane. Ce rapport est un véritable volume, rédigé avec beaucoup de soin, et contenant une foule d'informations scientifiques du plus haut intérêt, avec deux immenses cartes *illustrant* le cours de la mortalité chez les enfants, et une troisième carte offrant un diagramme ou une démonstration par lignes des fluctuations de la mortalité causée à Shreveport par la fièvre jaune, du 20 août au 20 novembre 1873. Ces cartes sont précieuses et bonnes à consulter par tout le monde. Jamais on n'avait encore fait un travail aussi sérieux et aussi savant et une statistique mieux raisonnée. Le Bureau de Santé coûte pourtant fort peu, car il est conduit selon les règles d'une économie sévère. Ses recettes se sont élevées pour l'année dernière à $25,541 et ses dépenses n'ont pas excédé $26,093, bien qu'il ait à entretenir trois stations, un laboratoire, des inspecteurs sanitaires, des instruments météorologiques, et bien qu'en outre il ait à payer divers salaires, des frais de vaccine, des frais de bureau et d'impression, etc., etc. Certes, c'est là une faible somme pour tant de choses, et pour être juste, nous devons faire honneur de cette excellente administration au Dr. Chas. B. White, président du Bureau de Santé, qui, assisté du Dr. S. C. Russell, secrétaire et trésorier, a su, avec de très petits moyens, arriver à de grands résultats.

AUX PERSONNES QUI TIENNENT MAISON OU RESTAURANT.—MM. G. de Férict & Co., encanteurs, offriront en vente, aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin, aux enchères publiques, dans le salon des dames, de l'Hôtel St-Louis, un très grand assortiment de meubles, articles de lingerie, etc., nécessaires pour hôtels et maisons, tels que meubles en acajou ou en bois de rose pour salons et chambres à coucher, tapis de la plus belle qualité, porcelaine, verreries et plaqués. On pourra se procurer des catalogues au bureau des encanteurs, No. 50, rue Royale. Ceux qui désirent faire de bons marchés, seront bien avisés d'assister à cette très importante vente.

UN TEMPS HEUREUX.—Le 1er janvier est un temps heureux, le 22 février, aussi, ainsi que le 4 juillet, le jour d'actions de grâce et la Noël; mais le jour le plus heureux de 1874 sera le 31 mars, lorsqu'aura eu lieu le tirage de la Tombola au profit de la Bibliothèque publique du Kentucky. Douze mille personnes gagneront ce jour-là à la Tombola, et parmi les lots gagnants, il s'en trouve de $250,000, de $100,000, de $50,000, de $25,000, de $20,000, tous payables comptant et en argent. On apprécie maintenant d'un bout à l'autre de l'Union les avantages immenses qu'offre cette loterie, et les demandes de billets sont vraiment extraordinaires.

AUTRE BILLET GAGNANT.—Mme Lucinda Hunter, rue Annette 700, entre les rues Solidelle et Prosper, atteste, ainsi qu'on le verra dans un avis inséré plus loin et signé par elle, qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de L. J. P. Capla, rue Dauphine 240, entre les rues St-Philippe et Ursulines, un quart du billet de combinaison Nos 9 - 32 - 33 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le prix capital de $4,000 au tirage de mercredi 18 février, le montant du dit quart de billet ($1,000) lui a été payé immédiatement et sur présentation au bureau de la Compagnie.

BLOOD FERTILIZER (engrais fait avec le sang). — Cet engrais qui contient la plus grande quantité d'Ammoniac et d'acide phosphorique, est un des meilleurs qui aient jamais été composés et convient parfaitement pour la culture du coton et de la canne à sucre. On peut aller l'examiner et l'analyser rue des Magasins 64, au dépôt tenu par MM. Forstall et Delavigne, agents pour la vente des produits de la fabrique.

☞ Le Baume Pectoral aux Navets Indiens" poursuit avec succès son œuvre de guérison. Pas un rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets miraculeux. Les personnes atteintes de ces affections feront bien d'en user immédiatement. On le trouve chez B. Laplace, 23 et 25, rue des Champs-Elysées.

Les étrangers visitant la ville pendant le Carnaval feront bien de s'arrêter au No 107, rue du Canal, pour examiner la nouvelle Machine à Coudre de Grover & Baker, pour famille, la plus complète qu'il y ait au monde.

—Le *Siècle* publie la note suivante :

"Par des raisons que nous expliquerons plus bas, nous sommes dans la nécessité de suspendre momentanément la publication que nous avions entreprise du livre de M. Rasch, les *Prussiens en Alsace-Lorraine*.

"Tel est le bon plaisir du bureau de la presse..... à Berlin.

—On mande de Vienne, le 1er février, au *Standard* :

"Tous les journaux semi-officiels blâment la conduite de M. de Bismarck, envers la France, la Belgique et l'Italie; ils ajoutent que l'Autriche doit craindre à son tour l'intervention du chancelier de l'empire allemand dans sa politique intérieure. Les mêmes journaux, parlant d'un article menaçant pour l'Italie publié par la *Gazette de Spenar*, disent que M. de Bismarck essaie de jouer le rôle de dictateur européen, ce qui amènera une coalition européenne.

TEMPERATURE. — 19 Février 1874. Thermomètre de C. DURAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	69	20
12 M.	72	22
3 P. M.	74	23
6 P. M.	72	23

THÉATRE DE L'OPÉRA.— Demain, samedi, Matinée à midi. On donnera *La Traviata*, grand opéra de Verdi.

Samedi soir, à sept heures, *Roland à Roncevaux*, grand opéra de Mermet, avec MM. Gueymard, Mayan, Lourde, Mmes Farsch-Madier et Carini.

Dimanche, 22, *Le Gamin de Paris*; *Galathé*, opéra en deux actes; *La Sœur de Jocrisse*, vaudeville en un acte.

Lundi, 23, bénéfice de Mlle Lagye, première chanteuse légère : on donnera *Le Trouvère* et *La Fille du Régiment*.

L'opéra de Mermet, *Roland à Roncevaux*, a été chanté hier soir avec un grand éclat. La représentation était au bénéfice de Mlle Léonia Carini, et a été pour elle un très joli triomphe. Le rôle de Salda était assez important pour permettre à cette jeune cantatrice de déployer ses moyens, et elle l'a fait de manière à mériter de fréquents applaudissements accompagnés d'une belle couronne et de bouquets.

Après le troisième acte Mlle Carini a reparu sur la scène, dans un gracieux costume de paysanne, et a chanté, avec autant de goût que d'esprit, la jolie cavatine de *Fiorina*, une des plus heureuses inspirations de Pedrotti, directeur du Théâtre royal de Turin. Ce morceau a valu à la bénéficiaire deux rappels exprimés avec l'empressement le plus flatteur.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le steamer "Gulf Stream", par lequel Salvini devait partir, ayant été retenu à la Havane, le grand tragédien annonce qu'il partira samedi matin par le steamer "Juniata". En conséquence la représentation de ce soir sera sa dernière. I jouera en cette occasion le rôle d'Othello, qui est un de ses plus beaux et qui a tant contribué à lui valoir l'immense réputation dont il jouit dans le monde dramatique. Les billets achetés pour les représentations de dimanche et de lundi pourront être échangés pour le spectacle de ce soir ou le montant en sera remboursé, au choix du public.

Le Théâtre des Variétés, devenant libre par le départ de Salvini, les frères Davenport commenceront leurs exercices à ce Théâtre samedi à midi et le soir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le bénéfice d'adieu de miss Lydia Thompson, de la troupe des blondes, est annoncé pour ce soir; c'est assez dire que la salle sera comble et que le public fera l'accueil le plus chaleureux à la charmante bénéficiaire.

Les habitués de l'Académie, tiennent, nous dit-on, à ce que miss Thompson, en disant adieu à la Nouvelle-Orléans, conserve de son séjour dans notre ville les plus heureux souvenirs.

On donnera pour cette occasion exceptionnelle une nouveauté assez piquante, sous forme de burlesque, intitulée le "Sammanbule".

BILLET GAGNANT.—M. Wm. Reinerth, rue de Chartres No 30, (marchand de chapeaux et casquettes) atteste ainsi qu'on le verra dans un avis inséré plus loin et signé par lui, qu'ayant acheté pour $2.50, au bureau de MM. Fernandez & Villa, au coin des rues Dumaine et Derbigny, un quart du billet 7,088 de la loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le prix capital de $20,000 au tirage de samedi, 14 février, le montant du dit quart de billet (5,000) lui a été payé immédiatement et sur présentation au bureau de la Compagnie.

La Machine à Coudre de Grover & Baker, pour familles, la machine modèle du Sud, se vend au grand dépôt du Sud, 107, Canal.

LES DÉPUTÉS DE L'ALSACE-LORRAINE.

Le télégraphe nous a transmis hier la noble et patriotique protestation de l'un des députés de l'Alsace-Lorraine. Voici les noms des candidats français qui ont été élus. Le nom de l'auteur qui a protesté doit être probablement Teutsch et non Tasch.

ALSACE-LORRAINE (15 députés).

Haut-Rhin.

Colmar.....MM. Rencke.
Mulhouse.....Hueffely.
Altkirch-Thann.....abbé Winterer.
Guebwiller.....abbé Gluerber.
Ribeauvillé-Sainte-Marie-aux-Mines.....Charles Blech.

Bas-Rhin.

Strasbourg (ville).....MM. Ernest Lauth.
Strasbourg (campagne).....Grouvel.
Saverne.....Ed. Teutsch.
Haguenau-Wissembourg.....L. Hartmann.
Schlestadt.....Rasse (évêque de Strasbourg).
Erstein-Molsheim.....abbé Philippi.

Lorraine.

Metz.....MM. Dupont des Loges (évêque de Metz).
Thionville-Bonlay.....Charles Abel.
Sarreguemines-Forbach.....Pougnet.
Sarrelourg-Château-Salins.....Germain.

Voici quelques détails sur ces élections :

A Strasbourg, M. Lauth, candidat de la protestation contre l'annexion, est élu par 5,900 voix, contre 2,900 à M. Scheegans, candidat du parti allemand honteux, qui s'intitule parti alsacien, et 150 à M. Bebel, candidat socialiste allemand. Sur 12,500 électeurs inscrits, il y a eu 9,200 suffrages exprimés.

A Mulhouse-Ville, M. Hœffely, candidat de la protestation, a obtenu 4,117 voix; Grumellin, candidat allemand, 515; Liebknecht, socialiste, 138.

— On lit dans l'agence du *Courrier de Paris* :

"M. de Bismarck paraît aussi dur pour les vaincus que pour ses alliés. Le chancelier de l'Empire de l'Allemagne vient de réclamer du cabinet italien la radiation du général La Marmora des cadres de l'armée italienne. Le fait était annoncé hier dans un endroit des plus officiels, ce qui paraît donner une espèce de confirmation à cette étrange nouvelle."

"De son côté, l'agence de Saint-Chéron dit qu'on lui écrit de Florence que le général La Marmora est dans un violent état d'exaspération par suite des accusations de M. de Bismarck; les amis du général cherchent à le contenir.

"Le général La Marmora se dispose, dit-on, à venir réfuter devant ses collègues de la Chambre des députés, les allégations lancées contre lui par Bismarck dans le Parlement de Berlin.

"Le chancelier allemand a dit que "s'il voulait publier ce qu'il sait contre le général La Marmora, les révélations qu'il ferait seraient écrasantes pour le général." Celui-ci demandera que Bismarck publie tout ce qu'il sait.

—*L'Indépendance belge* publie une nouvelle d'une certaine importance. La voici :

"Le *Manchester Guardian*, important organe de la presse provinciale, en Angleterre, a reçu de Rome la nouvelle que le gouvernement italien serait sur le point de proposer aux gouvernements étrangers de ne plus se faire représenter au Vatican que par des membres de l'Eglise catholique. Ils reconnaîtraient ainsi, en fait, le caractère désormais exclusivement spirituel des pouvoirs du Pape. Le Siége et les relations qui peuvent encore exister avec lui. Il est évident que l'Italie ne s'aventurera dans une pareille proposition qu'après avoir acquis la certitude de son succès, et bien que M. le duc Decazes ait fait, l'autre jour, à la tribune française, des déclarations qui pourraient accorder parfaitement avec le point de vue italien, il nous semble téméraire d'en conclure que la France est prête à s'y rallier.

"Mais c'est une solution qui pourrait bien se discuter déjà dans les régions diplomatiques, et, à ce titre, elle mérite d'appeler l'attention."

Nous lisons dans la *Gironde* ;

"Une nouvelle ligne de vapeurs français, inaugurée depuis quelques mois au Havre pour les Antilles, le Mexique, etc., fera régulièrement escale à Pauillac. Le steamer *François Ier*, capitaine Segor, partira du Havre le 10 février et de Pauillac le 4 février, pour les ports suivants : Vera-Cruz, Pointe-à-Pitre, Saint-Pierre (Martinique) et Haïti. Au retour, ce vapeur ne touchera qu'à la Nouvelle-Orléans et Haïti.

"On a déjà annoncé un deuxième steamer pour faire suite au *François Ier*."

— On mande de Rome, 31 janvier :

"Llanos, chargé d'affaires officieux d'Espagne auprès du Saint-Siége, est maintenu à son poste.

"Les démarches du gouvernement italien près du Pape, en vue de déterminer les difficultés relatives aux évêques italiens récemment nommés, n'ont pas encore abouti à un résultat définitif.

"On dit que le Pape a renvoyé indéfiniment la création de nouveaux cardinaux.

"Plusieurs évêques préconisés dans le dernier consistoire sont attendus ici prochainement."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cour dite Supérieure.

L'Etat de la Louisiane, représenté par M. Remick, remplissant les fonctions d'assistant avocat-général, ayant intenté un procès à Louis Damèle, défendu par l'honorable Albert Voorhies pour lui réclamer une licence additionnelle de $85, sous prétexte qu'il vendait du whiskey et d'autres liqueurs dans sa grocerie à une quantité moindre que le gallon, la Cour dite Supérieure, présidée par le pseudo-juge Hawkins, s'est prononcée en faveur du défendeur, contre l'Etat, en disant qu'un marchand avait le droit de débiter des liqueurs alcooliques et du vin, en quelque quantité que ce fût, pourvu qu'il ne fit pas métier de vendre à tant le verre.

Un Voleur capturé.

La maison de Mme Clayton, située au No 230 de la rue Commune, près Dryades, a été visitée, hier matin, par deux hommes, en blanc et un nègre, le premier répondant au nom de Jerry Williams, et le second se faisant appeler Henry Johnson.

Les deux fripons, en furetant dans la maison, ont fait du bruit et l'un des locataires a donné l'éveil.

Le policier Couley qui se trouvait dans les environs, s'est avancé aussitôt et a réussi à se rendre maître de l'un des voleurs, le nègre qui s'était blotti sous un lit.

Jerry Williams, mieux avisé, a pris la poudre d'escampette; mais la police le connaît et on ne tardera pas à l'arrêter.

Arrestation d'une clo.

Parmi les arrestations les plus importantes d'hier, nous devons signaler celle d'une clo, que l'on a trouvée en flagrant délit de vagabondage dans la rue Frytania, près St-Andrew. L'oiseau sauveur du Capitole se promenait gravement en chantant un mélodieux refrain, quand le policier Aspiron, un barbare qui n'aime pas la musique et que l'on accuse d'ailleurs d'être sourd, l'a appréhendé brutalement au corps, sous le prétexte que le pauvre volatile troublait la paix publique.

L'clo n'a pu dire son nom et on l'a écroué à la station de police de la rue Rousseau.

Les Pickpockets.

Deux personnages, dont les noms sont inconnus, qui avaient été arrêtés le Mardi-Gras pour avoir fouillé dans la poche d'autrui, ayant promis solennellement de quitter la ville mercredi matin si on les mettait en liberté, le capitaine Schreiber s'était laissé attendrir par leurs jérémiades et leur avait permis de prendre la clef des champs.

A peine libres, cependant, les deux coquins, loin de tenir parole et de faire leurs paquets, se sont mis de nouveau à *travailler*.

On les a vus à l'enterrement du regretté colonel Merriam, se glissant au milieu de la foule pour essayer de voler les montres des amis du défunt.

Cette fois ci, ils sont en sureté à la station du sixième precinct et on ne sera pas plus à leurs serments de contrition.

Accidents.

Hier, vers midi, un vieillard du nom de Burtendill, est tombé accidentellement d'une fenêtre du premier étage de la maison située au No. 56 de la rue Annonciation et a été tué instantanément.

Le coroner a tenu une enquête et a constaté le fait.

Vers quatre heures et demie, hier après-midi, M. Anthony Overkach était occupé à badigeonner un coin du mur de la maison située au coin des rues Tchoupitoulas et Constantinople, lorsqu'il a perdu l'équilibre et le pied lui a manqué et il a fait une chûte.

Ses contusions, nous dit-on, sont très graves, et le médecin qui a été appelé lui donner des soins déclare qu'il est en danger de mort.

Hier après-midi encore, un charpentier du nom de Daniel Hines, qui faisait quelques réparations au balcon de la maison située au coin des rues Delord et Constance, est tombé d'une hauteur de quinze pieds, à peu près, et s'est brisé une jambe.

Incendie à Algiers

Au moment de mettre sous presse on nous annonce qu'il y a un incendie à Algiers, qui paraît assez considérable. Nous voyons les flammes de notre bureau, mais nous ne pouvons pas avoir plus de détails, à cause de l'heure avancée.

Pseudo Législature.

SÉANCE DE JEUDI, 19 FÉVRIER.

SÉNAT. — La séance ouvre à midi, sous la présidence de C. C. Antoine. — Trente membres répondent à l'appel nominal.

Le comité judiciaire présente un rapport favorable au bill, qui limite à $800 par mois les émoluments du greffier de la Première Cour de District. — Le même comité se prononce en faveur du bill qui limite les émoluments de l'avocat de district de la paroisse d'Orléans à sept piastres et cinquante cents pour chaque condamnation. — Le comité judiciaire approuve également le bill qui abolit les émoluments des jurés dans toutes les affaires criminelles.

Le comité des finances présente un rapport favorable sur la résolution qui propose un amendement à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour limiter la dette de la ville de la Nouvelle Orléans, et l'émission des warrants par les officiers publics.

Le bill pour l'abolition des marchés particuliers, après une troisième lecture, est adopté par un vote de vingt-quatre contre neuf.

M. Chadbonne présente une résolution déclarant, qu'attendu que Ex. Wells, sénateur de la paroisse Est-Féliciana, a dit que vingt-trois sénateurs avaient été influencés d'une façon quelconque pour voter en faveur du bouleversement des limites paroissiales ; il demande que le président du Sénat soit autorisé à désigner un comité de trois membres pour s'enquérir de la vérité de ces accusations et pour présenter immédiatement un rapport.

M. Weber propose un amendement à la résolution. Il désire que le comité d'enquête soit composé de trois juges au lieu de trois sénateurs, avec pouvoir de requérir des témoins et de faire produire les documents nécessaires. M. Weber est d'avis aussi, qu'il faut accorder du temps au comité.

M. Sypher demande la parole et dit que les résolutions ne sont pas à l'ordre du jour.

M. Chadbourn déclare qu'il n'a pas présenté sa résolution, mais qu'il a fait une motion écrite. Le président néanmoins décide que M. Sypher a raison.

En vertu d'une suspension de l'ordre du jour, M. Chadbourn appelle le bill présenté par lui pour créer une Cour Criminelle Suprême dans la paroisse d'Orléans. Le bill est adopté.

M. Brewster demande à son tour la suspension de l'ordre du jour pour soumettre le bill présenté par lui pour amender la Constitution de l'Etat; afin de défendre à l'assemblée législative de créer des monopoles exclusifs; mais cette permission lui est refusée, et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—83 membres répondent à l'appel.

Dewees demande qu'un comité de conférence avec le Sénat soit nommé au sujet du bill d'allocation. Adopté.

Murrell (c) de Madison, demande la formation d'un comité pour examiner les affaires de l'asile d'aveugles dans le but de savoir quelles sont les taxes que doit encore la paroisse de Madison.

Suaër, de la Nlle-Ibérie, fait un rapport favorable au changement de limite proposé pour la paroisse Grant.

Ward (c) de Grant, s'oppose au rapport par la raison que Grant deviendrait parfaitement démocrate si la paroisse démocratique et que lui Ward, ne serait pas réélu à la Chambre des Représentants.

M. Sauer adresse alors à Ward la question suivante : Sommes nous ici pour le bénéfice du parti républicain seul ou pour le bénéfice de tout le monde sans distinction de parti?

Ward s'assoit et ne répond pas.

Privast, (c) demande que le comité des chemins de fer soit chargé de faire un rapport sur les affaires de la Compagnie du Chemin de Jackson afin de savoir si elle s'est conformée aux dispositions de la loi de concession qui l'obligeait à faire un service de chars à partir de la rue des Lilas, par les rues Dauphine, Delord et St-Joseph et diverses autres rues. Référé.

Guiphard, de St-Bernard; présente une résolution pour permettre à sa paroisse d'émettre des bons consolidés. Référée.

Le bill de secours pour Mme Vve Nobie passe finalement et est envoyé au Sénat.

Le bill incorporant la paroisse de Richard, est adopté.

Un message du Sénat annonce qu'il a adopté le bill qui fait du 4 de mars un jour de fête légale.

Le bill donnant aux médecins et aux droguistes, un privilége sur les récoltes des fermiers et des journaliers, est rejeté.

Le vicomte Davidson, qui avait enfanté du patroné le bill, est furieux.

Le bill d'exemption pour la paroisse Caddo, qui ne peut absolument payer ses taxes, vu les désastres épidémiques dont elle souffre, est adopté.

Malgré les instances de Rodriguez d'Orléans en faveur de son bill sur les entrepôts de tabac et qui presse la Chambre d'écarter sans cérémonie les raisons de cemité qui a fait un rapport contraire, le dit bill est tué est retdé sur la motion de Dumas et Montaldo.

Après quelques autres affaires de peu d'importance, la séance est levée.

La Machine à Coudre favorite des familles dans le Sud, celle de Grover & Baker, se vend à prix réduit, au No 107, rue du Canal.

Lettre intéressante.—Avis aux dames qui n'ont pas une bonne santé.

Harlemville, Columbia Co., New-York, 9 juillet 1873.

Au Dr. R. V. Pierce,

Cher docteur,—Je viens de recevoir votre lettre. J'ai l'intention, depuis plusieurs semaines, de vous écrire au sujet de l'amélioration de ma santé—amélioration dont chacun peut juger aujourd'hui. J'ai pris une bouteille de votre "Favorite prescription" et en ai obtenu quelque chose de tout à fait merveilleux. Je dois dire, cependant, que j'ai dabord été quelque peu découragé, mais mon découragement ne pas été de longue durée. J'ai employé le remède dans des circonstances fort défavorables, car j'avais à m'occuper du ménage et n'avais pas d'aides. Forcée de travailler beaucoup plus que je ne l'aurais dû, j'ai énormément souffert, j'ai souffert des pieds tandis que je n'eusse jamais dû lever la main et aurais dû m'appliquer uniquement à "ramener l'ordre du chaos," mais très fatiguée des travaux domestiques, je suis revenue au remède et, après en avoir pris moins d'une bouteille, je me suis sentie tellement mieux, que j'ai cessé d'en prendre. Les symptômes dont je vous ai parlé ont disparu. Mes souffrances ont été presque intolérables, et ce qui les rendait encore plus vives, c'est l'idée qu'aucun des médicaments ordinaires ne pouvait me soulager. Je n'éprouve plus de ces douleurs névralgiques accablantes; elles semblent avoir disparu comme par magie. Je n'ai plus de faiblesses ni d'évanouissements et peux monter les escaliers avec facilité, comparativement du matin. Je vous aurais fait part, plus tôt, de cette amélioration, mais je craignais qu'elle ne fût passagère; je crois maintenant qu'elle est permanente. Veuillez agréer mes bons souhaits et mes remercients les plus sincères.

Mme M. NATTIE SNYDER.

17fév—6f—vac.

ENTREPOT DE TAPIS,

17..... Rue de Chartres..... 7

A. BRUNNEAU!

Importateur et Marchand en gros et en détail de TAPIS, tous rouleaux, anglais et américains, TOILES CIRÉES, pour planchers et tables, NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie, STORES, corniches, couvertures de tables et de planchers.

BRODERIES en dentelle et dentelle Notthingham, BRICA-BRACELLES, GUIPELINES, terries, repe, &c. &c. &c. guipure, peluche, &c. &c.

1f—6f PP

HEATH & LARA,

99..... Rue du Camp..... 99

PEINTRES, PAPIERS,

MANUFACTURIERS DE CADRES

MARCHANDS-TAPISSIERS.

GLACES françaises et allemandes,

CADRES de tous genres,

PORTRAITS chromos, gravures et lithographies.

—PAPIER PEINT—

CORNICHES,

RIDEAUX dentelle, Stores Nottingham,

ROPEAUX de tous genres pour rideaux,

NATTES Canton et Cocos.

16fév—1m PP

AVIS.

Nlle-Orléans, 19 février 1874.

Le soussigné certifie qu'il était porteur de la 1/2 du billet No 7063 — classe B de la Loterie de l'Etat de la Louisiane — billet qui a gagné le gros lot de $20,000 à la Piastre, samedi, 14 février 1874, dit quart avait coûté deux piastres et quinze cents, au bureau de Fernand & Villa, au coin des rues Royale et Ducane. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la compagnie.

WM. REINERTH,

marchand de chapeaux et de casquettes.

20 fév—1f PP Au No 30 de la rue de Chartres

AVIS.

Nouvelle Orléans, 19 février 1874.

Le soussigné certifie qu'elle avait le quart de billet No 7088 — classe B — de la Loterie de l'Etat de la Louisiane — billet qui a gagné le gros lot de quatre mille piastres, mercredi, le 18 février 1874. Le dit quart avait coûté vingt-cinq cents au bureau de L. J. P. Capla, No. 240 de la rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Le montant en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la compagnie.

LUCINDA HUNTER,

No 700 de la rue Annette, entre les rues Solidelle et Prosper.

20 fév—1f PP

AVIS AUX PAYEURS DE TAXES.

BUREAU DU COLLECTEUR DES TAXES D'ETAT,

Premier District, No 169 rue Gravier.

Nouvelle-Orléans, 16 février 1874.

LES CONTRIBUABLES DU PREMIER DISTRICT sont respectueusement informés que les comptes des taxes tirées des livres de 1873 et des licences pour l'année courante sont maintenant faits, et qu'on les paiera promptement en s'entera des cabarets et des bals.

N. C. POLORE,

Collecteur.

20 fév—5f

The United States Business Directory.

ON demande un agent général pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau : Directoir " bureau de l'Abeille.

20fév—2f

BLOOD FERTILIZER.

DE LA FABRIQUE D'ENGRAIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

C'EST le meilleur et le plus complet des engrais connus ; il contient la plus grande quantité d'ammoniaque et d'acide phosphorique ; il est simple à appliquer également à cultures en coton et à canne.

Les acheteurs sont priés de lire l'analyse faite par le Dr. Joseph Jones, D. M., professeur de chimie et de médecine chimique du département de médecine de l'Université de la Louisiane.

Nous donnons donnons l'analyse, la meilleure de service de l'engrais à la prix, est envoyée, gratis